

Sujet : [INTERNET] SAS ENERGIE 2 L'ELEVAGE

De :

Date : 05/04/2024 10:20

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Préfet

Nous émettons un avis favorable à ce projet local car ce projet est bien d'intérêt général en faveur de nos agriculteurs.

Sujet : [INTERNET] sas énergies 2 l'élevage - consultation publique

De :

Date : 05/04/2024 11:24

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

M. Le Préfet,

Je suis pour la réalisation de l'unité de méthanisation à la ferme de ce gaec à Héric.

Je le suis d'autant plus que les observations argumentées en sa défaveur sont pour presque la totalité fausses.

Fausse pour les raisons suivantes :

- impact olfactif négatif : totalement faux, le lisier stocké à l'air libre et le fumier stocké sur plateforme et en bout de champ qui génèrent actuellement des odeurs, seront mis dans des cuves hermétiques où la matière organique responsable des odeurs va être dégradée par les bactéries. Le digestat n'a pas d'odeur. Etrangement les voisins et habitants ne semblent pas impacter par l'odeur des effluents agricoles ce qui semble démontrer que les exploitants font déjà le nécessaire pour éviter les impacts négatifs de la production de lait. félicitations !
- impact négatif sur le trafic routier à cause de 2 à 3 passages de tracteur en plus en moyenne par jour sur des départementales :
 - concernant la sécurité routière : les blessés et les morts sont directement liés à l'usage principal des voitures, des motos et des camions, certainement pas des tracteurs agricoles... S'il y a un danger pour les enfants sur une départementale, il faut exiger des accès sécurisés, l'opposition au passage de tracteurs n'est pas la solution.
 - concernant l'état des routes : les tracteurs se déplacent régulièrement sur les départementales et les communales. les départementales sont défoncées, les communales non donc le problème ne vient pas des tracteurs mais du flux des camions qui en l'occurrence passe peu sur les communales. de 1 milliard de colis en transit en France il y a 5 ans on est passé à plus de 1.5 milliard notamment à cause des livraisons incessantes de colis à domicile. Le problème ne vient pas de 2 à 3 passages par jour de tracteur.
 - concernant le flux du trafic : le développement d'un lotissement de plus de 5 maisons a plus d'impact que 2 à 3 passages de tracteur sur des départementales. Ma question est donc, faut-il interdire tous les programmes des promoteurs dans cette commune si cet argument a une pertinence ?
- impact distance ICPE d'implantation 200m, inquiétude sur la dangerosité des enfants qui jouent dans le jardin : pour les stations de services de distribution la distance minimale d'implantation va jusque 23 mètres et pourtant vous allez à la pompe remplir vos réservoirs avec les enfants dans les véhicules... la distance d'implantation n'a rien à voir avec la distance de dangerosité lié à une explosion. le risque est dans une zone appelée ATEX qui comme dans le cas des stations services où vous emmenez vos enfants est inférieure à 5 mètres.

- impact financier négatif pour la collectivité, encore plus de taxes ! : l'usage des énergies fossiles a un fort impact négatif sur notre santé et nos finances. Ne pas investir dans des solutions alternatives de production énergétique et d'usage c'est juste idiot car moins on investira dans ce type de solutions, plus collectivement nous payerons le prix fort de notre inaction. les derniers évènements climatiques le montrent et ceux qui payent les assurances et l'Etat pour indemniser les victimes, c'est déjà nous et cela va empirer si nous n'agissons pas avec détermination et puissance.
- impact négatif environnemental sur la santé des sols et la qualité de l'eau : c'est certainement l'argument le plus faux de tous. Le projet permet aux exploitant d'utiliser moins d'engrais chimiques, moins de fongicide et moins d'insecticide suite notamment à l'usage du digestat et le changement de cultures (le colza ne sera plus utilisé). Il permet également d'éviter l'épandage de boue de station d'épuration chargée en métaux lourds et en molécules pharmaceutiques. C'est un comble d'avancer de tels arguments faux.
- impact négatif sur l'usage des sols qui doit être réserver à nourrir les humains : étrange argument totalement décorrélé de la réalité mais souvent avancé. 3% de la SAU est dédiée aux agrocarburants dont le bilan carbone est négatif et dénoncé depuis longtemps. La production d'alcool via les vignes ne nourrit pas les humains et pour autant 750 000 hectares sont dédiés à cette activité. Le lin, le coton et d'autres plantes sont utilisées pour nos vêtements et autres usages. On utilise aussi le sol pour la biochimie (produits détergents, cosmétique, pharmacie) et pour des biomatériaux (construction, emballages, plastiques). Et si nous voulons une société durable et soutenable pour nous-mêmes et nos enfants, il est obligatoire de réserver de la surface pour produire de l'énergie puisque l'on s'interdit de puiser de l'énergie en profondeur. C'est le B-A-BA de la transition énergétique obligatoire que nous devons faire et sur laquelle nous avons pris énormément de retard. Et concernant l'alimentation des humains, il y a une grande différence d'opportunité entre la production de fruits, de légumes et de céréales consommables directement par les humains, et la production d'aliments pour les animaux que nous méprisons et mangeons. Personnellement je préfère dédier de la surface pour faire de l'énergie que dédier de la surface pour justifier chaque année la naissance et la mort de 70 milliard d'animaux d'élevage dans le monde. <https://www.l214.com/animaux/chiffres-cles/statistiques-nombre-animaux-abattus-monde-viande/>
- impact négatif sur la sociologie économique de l'agriculture : je suis toujours très surpris de toutes ces personnes qui ont un avis tranché sur le nombre de personnes qui doit être présente dans une exploitation agricole. On peut lire qu'un Gaec de 5 personnes est une grosse exploitation qui n'a pas lieu d'être selon certains et justifie l'opposition au projet. Moi aussi je vais avoir des exigences à ce sujet, une boulangerie ne doit pas avoir plus de 2 personnes, la femme au comptoir, l'homme au fourneau, idem pour une boucherie, pour les artisans notamment ceux qui construisent les maisons pas plus de 3 personnes sinon c'est une entreprise et j'en veux pas, pour les sociétés de transport, pas plus de 5 car si un gaec de 5 personnes n'a pas lieu d'être je vois pas pourquoi on laisserait les transporteurs être plus nombreux !
- impact négatif sur la valeur immobilière : ceci est une affirmation gratuite qui ne s'applique pas à une méthanisation à la ferme mais cela fait peur. Une déviation sur une départementale qui engendre plus de trafic routier et donc plus de bruit engendre bien plus d'impact sur la valeur immobilière que cette nouvelle infrastructure. Cela se vérifie

également pour l'ouverture de nouvelles lignes aériennes parce que mes contemporains ont la bougeotte, ou de nouveaux entrepôts logistiques car il faut régulièrement acheter quelque chose pour se sentir vivant et rénover régulièrement les maisons, ou l'implantation de nouveaux relais téléphoniques car tout le monde veut toujours plus débit.

- impact négatif sur la sociologie économique de notre société : l'unité de méthanisation serait la conséquence d'un capitalisme débridé qui n'a aucune raison de s'implanter chez nous... voilà l'argument avancé pour s'opposer à ce projet. Donc une partie de la population soutien Danone, total energies, engie, BP, shell, EDF, lactalis, pernod-ricard, vinci, michelin, peugeot, renault, canal plus, les producteurs du qatar, et tant d'autres par leurs achats mais pas le producteur indépendant d'énergie renouvelable... cherchez l'erreur.

Monsieur le Préfet, mon avis à peu d'importance, le plus important me semble dans cette affaire comme dans bien d'autres de ne pas céder aux arguments faux qui nous conduisent collectivement dans une impasse.

Par cette missive j'ai la prétention de représenter tous les citoyens qui refusent de faire l'économie de la pensée mais qui souvent ne prennent pas le temps de s'exprimer.

La superficialité n'a plus lieu de diriger nos politiques collectives d'aménagement du territoire, dans notre société en profonde crise énergétique et environnementale. Le fossile c'est de la merde, le nucléaire est l'énergie la plus irresponsable que l'on peut imaginer vis-à-vis des générations futures qui auront à gérer des déchets dangereux pendant plus de 100 000 ans.... Nous avons collectivement besoin de production énergétique renouvelable et locale, et tant que le bilan carbone, le bilan énergétique et le bilan matière sont positifs, mettons en place ces solutions.

Je reste persuadé que d'autres générations après nous pourrons peaufiner les solutions que nous devons mettre en place en urgence **mais de grâce acceptons les solutions intermédiaires pour éviter le pire.**

Sujet : [INTERNET] Avis projet methanisation Heric

De :

Date : 05/04/2024 11:45

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Ce projet s'inscrit pleinement dans une vision de durabilité.

En effet nous savons tous que nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Cette installation permettra de les réduire significativement de plusieurs manières:

- limiter les pertes et rejets des effluents d'élevage sous formes de gaz et de jus.
- valorisation des effluents en production d'énergie utilisable pour tous.
- améliorer l'autonomie de l'exploitation en engrais pour ces cultures
- réduction de l'utilisation de produit phytopharmaceutique.

Pour conclure, si nous voulons manger Français demain il est important de moderniser notre agriculture et cela passe par la création d'outils comme la méthanisation.

je suis favorable à ce projet.

Cordialement,

Sujet : [INTERNET] sas energies 2 l elevage

De :

Date : 05/04/2024 11:47

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

je suis partisan du projet de methaniseur a la bouchonnerie a heric projet qui va dans le sens de l exploitation des dechets agricoles

Sujet : [INTERNET] NON AU METHANISEUR À HERIC

De : -----

Date : 05/04/2024 11:56

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je suis défavorable à la construction d un grand méthaniseur sur la commune d Héric.

Avec le réchauffement climatique les pollutions sont partout, dans l air, dans l eau potable, dans nos terres, dans les rivières et le Canal est seul seulement à 1 km du projet.

STOP À TOUS CES GRANDS PROJETS NUISIBLES ET DANGEREUX

Vous avez le pouvoir de dire NON, de protéger la population. Nous sommes déjà tous touchés par les inondations, l érosion sans oublier, et c est le plus grave, les problèmes de santé de nos enfants et petits enfants.

Quelle tristesse de ne plus voir les vaches dans les prés, avec les méthaniseurs elles restent à l étable

Quelle viande allons nous manger demain.... et les terres polluées par le digestat, nous savons tous que le digesteur est un bain de bactéries et de résidus médicamenteux.

Monsieur le Préfet je suis une mamie très inquiète sur l environnement. Nous devons mettre des limites en ce qui concerne notre alimentation et protéger au maximum la terre qui nous nourrit tous. Ce sont deux éléments que nous pouvons contrôler.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : [INTERNET] AVIS CONSULTATION PUBLIC SUR LE PROJET D'UNE UNITE DE METHANISATION A PROXIMITE DU CANAL

De :

Date : 05/04/2024 15:50

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Habitante de la Bouchonnerie, notre lieudit est le plus impacté par ce projet.

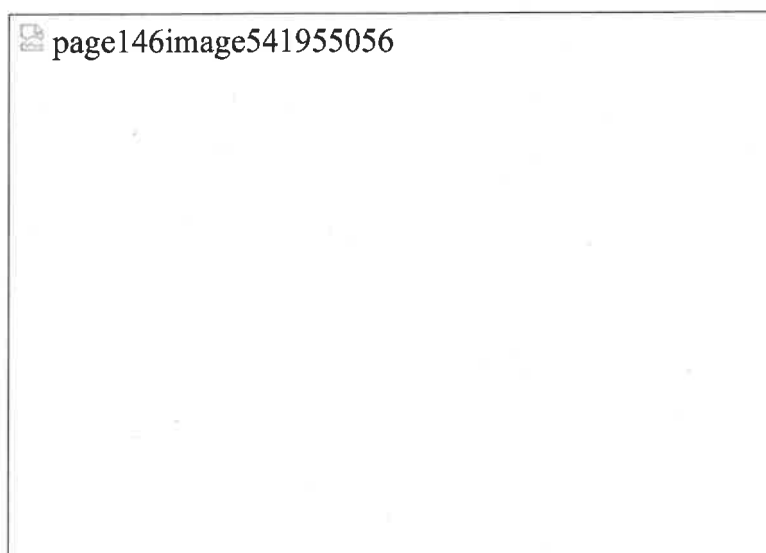
J'ai donc étudié l'ensemble du dossier, je me suis également informée sur la méthanisation, sa maîtrise, notre recul actuel sur ce processus et j'ai consulté tous les avis publiés qui ont été envoyé à ce jour.

Une information complète pour émettre un avis éclairé sur ce projet.

Je pourrais exposer mon opposition en vous rappelant la polémique sur la dangerosité du digestat épandue sur nos champs, sur les dérives de la méthanisation et les conséquences dénoncées par tant de personnes dont la Confédération Paysanne, sur les nombreux accidents sur les méthaniseurs dont les conséquences sont désastreuses pour nous et notre environnement (exemple manifeste de Quimper). Que la méthanisation est un vrai business et qui rapporte gros à ceux qui en veulent toujours plus... tous les sujets qui font polémiques et font la une régulière des médias sur le sujet.

Mais je ne le ferai pas dans cet avis, car je pense que le problème soulevé par cette consultation n'est pas pour ou contre ce procédé, mais bien :

Est-ce qu'un site de méthanisation d'une superficie totale de 27 650m2 est compatible avec sa situation géographique et quelles sont les conséquences pour les citoyens et notre environnement ?



Plan de masse du projet pour la gestion des eaux pluviales

Que l'on soit pour ou contre le processus de méthanisation, à la lecture et relevé d'informations

du dossier, je pense que l'on ne peut être que contre ce projet **DANS L'ENVIRONNEMENT OÙ IL SE SITUE !**

Je vous expose mes arguments et je précise que toutes les images sont tirées du dossier :

NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE SANTÉ EN PÉRIL

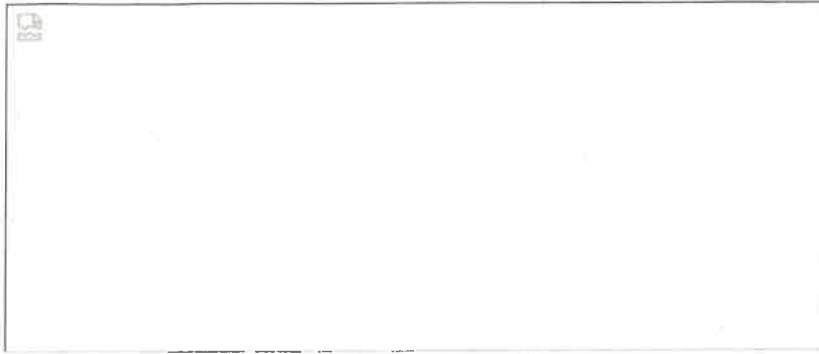
Il est déclaré, par le président de la société lui-même dans sa demande d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'environnement, que le projet est à proximité :

- De 2 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique : **Le Canal de Nantes à Brest à 1,2km à côté de l'Ecluse du Pas d'Héric et la Vallée et Marais de l'Erdre à 1,7km.** Je précise que c'est l'accès même au canal qui est visé, étant traversé par la D39, les personnes y viennent à pied, à vélo, à cheval, en voiture puisqu'il y a la possibilité de s'y garer. C'est un carrefour clef pour tous les promeneurs, joggeurs, pêcheurs... En m'installant, je n'aurais jamais pensé qu'une personne ait l'idée même de construire une unité de méthanisation à plus de 6 millions à un kilomètre du Canal de NANTES à BREST ! Un emblème touristique pour le département de Loire Atlantique et de la Bretagne. Et que dire de la Vallée et Marais de l'Erdre qui n'est pas beaucoup plus loin !
- **De l'Aire d'Alimentation du Captage du Plessis Pas Brunet à 550 mètres** et même il est déclaré dans la demande qu'il y aura de **l'épandage du digestat dans cette zone protégée**, cette eau est destinée à la consommation humaine ! Je vous avoue que je ne connaissais pas cette ACC. Je suis horrifiée par la distance ! On parle de notre eau si précieuse qui coule de nos robinets ! Je vous communique effectivement mon inquiétude sur la pollution de ce captage !
- **D'une zone Natura 2000 les « Marais de l'Erdre » à 6,2km** qui possède une biodiversité et un écosystème fragile qui faut absolument protéger. Il est évident que par rapport à la protection juridique de ce site, l'activité d'un méthaniseur dans les marais de l'Erdre n'aurait pas été possible. Mais une fois de plus si près ! Les animaux, oiseaux, les insectes... ne s'arrêterons pas exactement aux limites prescrites par l'homme. Est-il judicieux si près de cette zone protégée d'installer une usine à gaz ?

Je m'oppose donc à ce projet car il est à proximité immédiate, non pas d'UN site protégé, mais de QUATRE sites à protéger ! Dont trois sont l'image de notre territoire.

Il faut également préciser que le PLUi nous indique que le site est entouré et accolé à des zones humides. Or l'on sait aujourd'hui et plus que jamais, l'intérêt écologique et faunistique de ces zones. Elles doivent être préservés également de tout risque de pollution.

On peut également rajouter d'autres sites tels que la forêt du Gâvre et l'étang de Bout de bois situé à 3,3km seulement du projet comme la société l'informe dans le dossier. J'extrait ici le tableau complété par la société dans le dossier en page 151 de celui-ci.



La construction de ce projet engendre selon les déclarations faites dans le dossier du futur exploitant lui-même (voir la demande d'enregistrement) :

- **Nuisances sonores importantes** des équipements de l'unité de méthanisation et du trafic routier au minimum doublé selon les explications de l'exploitant lors d'une réunion dont j'ai assisté, pour nous convaincre de son projet.

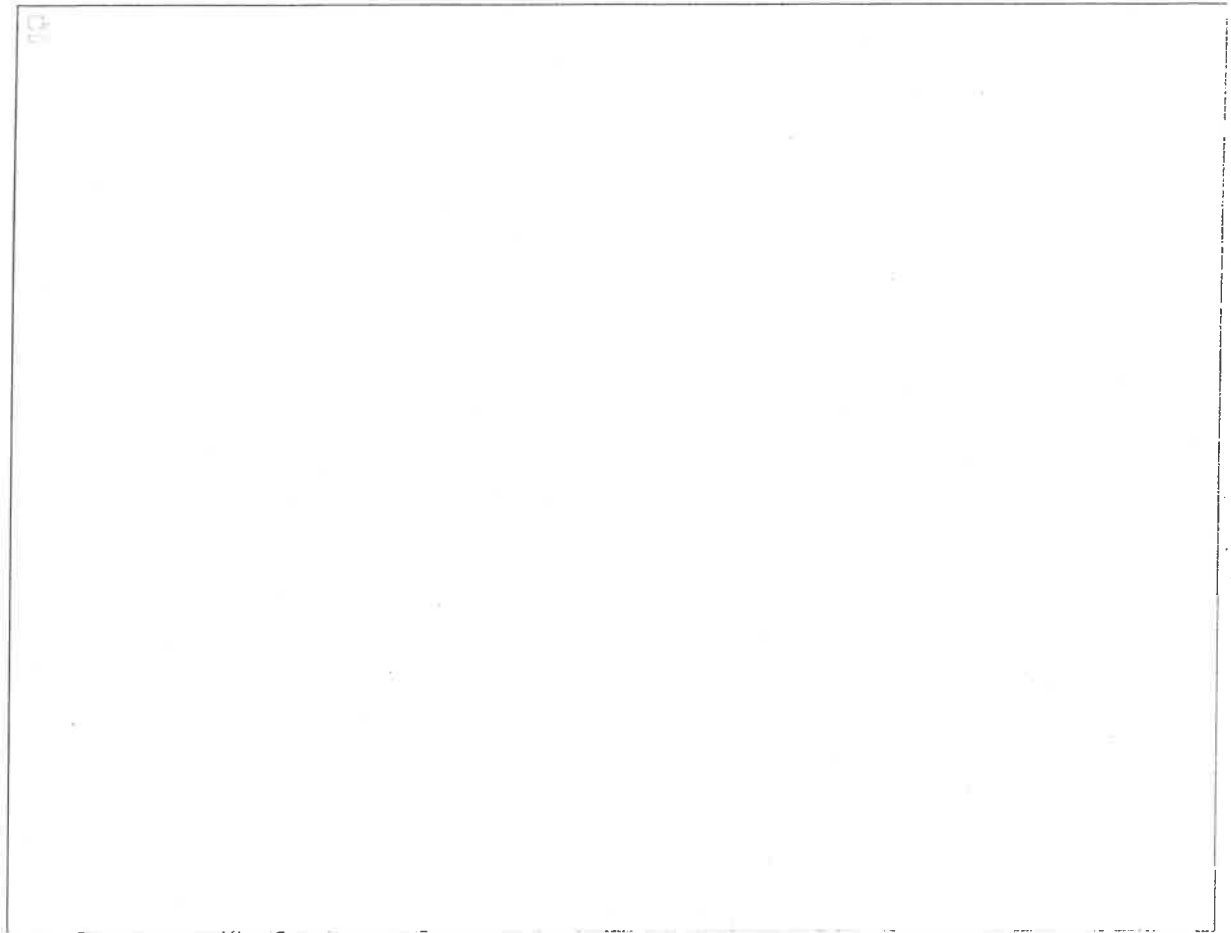
Il décrit dans sa demande en page 7 que les équipements feront du bruit : je ne suis pas étonnée ! Et l'étude acoustique obligatoire pour de tel projet précise que **l'activité est non stop 24H/24, 7jours sur 7** ! Sympa pour le voisinage, la faune et la flore et les habitants des grands axes qui vont supporter comme nous le trafic densifié des camions !

- **Nuisances olfactives importantes**, dont l'exploitant explique qu'il va essayer de réduire techniquement et qu'il regarnira la haie côté Nord, c'est-à-dire vers le Canal, à 1km de l'accès de celui-ci par la route et places de stationnement pour se balader ! Et à côté de nombreux petits villages dont certains à moins de 200 mètres.

Je me pose une question à ce sujet : va-t-il planter des arbres de grande taille, déjà adulte ? Hélas, lors de la réunion de présentation de ce projet, on m'a informé que non, et qu'il faudra être patient avant qu'il n'atteigne une certaine taille. J'en conclus que cette nuisance sera légèrement atténuée que dans plusieurs années !

De plus, je m'interroge sur le périmètre de cette nuisance. En tout cas, l'entreprise en charge de ce dossier pour mesurer les odeurs a estimé devoir investiguer jusqu'à au moins Bout de Bois ! Veuillez donc noter mon inquiétude vis-à-vis des promenades au canal, des pique-nique à Bout de bois, de l'activité pour les pêcheurs, des enfants qui jouent sur les aires de jeux, de notre belle guinguette... j'ai peur que littéralement cela ne sentira pas bon dans le coin, attention au vent, il faudra qu'il nous soit favorable !

Je rappelle ici que les odeurs sont beaucoup générées par le transport des effluents, qui sont les matières végétales ou animales qui nourrissent l'unité de méthanisation, d'une capacité de 60 tonnes par jour et qui engendre bien évidemment des odeurs, ces camions ne sentent pas « la rose » !



- **Des vibrations**, cette nuisance je vous avoue ne pas y avoir pensé avant la lecture du dossier, c'est sympa d'apprendre que dans le coin ça va vibrer !

- **Nuisances dues aux émissions lumineuses constantes** dès que la lumière du jour est insuffisante. Je ne me représente pas l'intensité, ni la quantité de luminaires de l'éclairage supplémentaire de ce projet. Mais cela va apporter une pollution visuelle et surtout une nuisance encore pour les animaux, oiseaux et petits insectes qui vont être perturbés !

- **Des rejets dans l'air** : gaz à combustion et dioxyde de carbone (p8 de la demande d'enregistrement). Donc je suis informée que ce projet émane bien des gaz à effet de serre ! Pollution à proximité de 4 sites protégés ! Toute éventuelle petite fuite aura des conséquences importantes, les grosses seront justes désastreuses.

- **La production de déchets dangereux** : charbon actif usagé, DIB, huiles usagées selon toujours la déclaration du futur exploitant

- **Des risques sanitaires** déclarés dans sa demande d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'environnement. Je rappelle ici que le projet se situe à 550 mètres d'une ACC, point de captage d'eau, c'est-à-dire la source de l'eau de nos robinets !

- **Des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie, pollutions** : risques informés par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire sur son site internet. L'exploitation possède et doit identifier les **zones ATEX** (Atmosphère explosive), où même la seule présence d'un briquet est interdite ! Le panneau à afficher dans cette zone mise au dossier est très sympathique, une erreur humaine ne pardonne pas ! Je m'interroge même sur la

possibilité pour les chasseurs qui actuellement sont régulièrement présents pour faire des battues dans les champs jouxtant le site, la conséquence d'une erreur et d'un tir dans cette zone ?

Je constate et conclus de tous ces points exposés et relevés du dossier, que la présence d'un méthaniseur sur ces parcelles cadastrées YI 98 et YI 101 est pour moi incompatible avec son environnement !

QUI PAIERA ET CONTRIBUERA A CE PROJET : L'ARGENT PUBLIC ?

Après échange avec l'exploitant et lecture du dossier, je relève trois dépenses que le contribuable va financer à cause de ce projet :

- Le projet est de revendre à GRDF le gaz produit. **Un réseau de raccordement** doit être effectué entre NORT SUR ERDRE et le site d'HÉRIC ! Le coût des travaux va être TRÈS important : 40% seront payés par la société exploitante, et **60% sont payés par GRDF via une taxe, donc un impôt soit de l'argent public** (information donnée par le représentant de la société), confirmé lors de mes recherches.

Des travaux d'une telle ampleur me déplaisent et me questionnent : quel est le coût réel, quelle sera la facture finale ? Quel est le tracé exact de cette canalisation ? Qui est impacté ? Les risques de fuite sont réels. Je ne partage pas le goût de tels travaux au regard de l'enjeu présenté.

- La portion de la route départementale D39 qui donne accès au site n'est pas en bon état, elle est dangereuse. Elle n'est actuellement pas faite pour recevoir un trafic de camion densifié. La circulation est déjà compliquée actuellement, mais encore possible ! Il manque au dossier des photos pour l'attester, dommage ! Mais actuellement il y a des signalétiques sur presque l'ensemble de ce tronçon pour marquer l'accotement de la route, des panneaux « chaussée déformée attention », panneau de lieudits percuté...

De plus, sa largeur n'est pas assez importante pour le croisement de camions, ni même le croisement d'un camion (ou tracteur avec remorque) et l'un des bus scolaires qui desservent les lieudits. En 2023, un camion a fini dans le fossé car dans le virage dangereux que les habitants dénoncent depuis plusieurs années, il a préféré que ce soit lui qui finisse dans le fossé plutôt que le car scolaire ! Merci à ce conducteur d'avoir eu cette conscience pour nos enfants ! De nombreuses voitures finissent également dans les fossés ou percutent les poteaux électriques. Personnellement nos coffrets en limite de propriété sont aussi régulièrement dégradés !

Cette route va devoir être refaite pour supporter le passage plus intensif des camions et plus sécurisée, elle devra répondre à un trafic plus dense ! Refaire une route coûte extrêmement cher au contribuable. Un kilomètre de route ce chiffre en millions ! Qui paiera ? Pour toute réponse à cette question l'exploitant nous renvoie vers le département ! **OUI c'est le département et donc notre argent public qui va financer tous les travaux de cette départementale pour répondre à cette densification importante du trafic, refaire la route mais en plus avec des normes plus importantes et plus coûteuses !**

Merci de penser à tous les usagers occasionnels ou réguliers, mais aussi aux habitants des lieudits. A la Bouchonnerie c'est déjà dangereux de sortir de notre lieudit, mais

avec un tel trafic minimum doublé je n'imagine même pas !

- Les subventions importantes qui seront versées à la société ENERGIES, c'est également de l'argent public ! Donc personnellement, je préfère que cet argent aide les agriculteurs en difficulté. Or le GAEC LE SOLEIL LEVANT est une TRÈS grande ferme (220 bêtes dans le dossier, 300 annoncées lors de la réunion, dont aucune n'a jamais vu un brin d'herbe, alors que 550 hectares de terres agricoles sont cultivés) et elle possède une bonne situation financière. Elle ne s'en cache pas et d'ailleurs c'est très bien pour elle. Mais à l'instar des agriculteurs qui depuis quelques années et surtout actuellement « galèrent littéralement », deux chefs d'exploitation qui peuvent embaucher trois salariés en trois ans (une embauche en 2021, une seconde embauche en 2022 et une troisième embauche en 2023, c'est qu'elle se porte très bien actuellement et peut se passer d'un tel projet. Je n'ai pas de soucis avec les embauches bien au contraire. Je relève juste que l'argument que j'ai pu lire « aidons nos agriculteurs » me gêne beaucoup !

Les subventions ne vont pas aider un agriculteur dans le cas présent, ils vont aider un producteur de méthane et un agriculteur à s'enrichir encore plus.

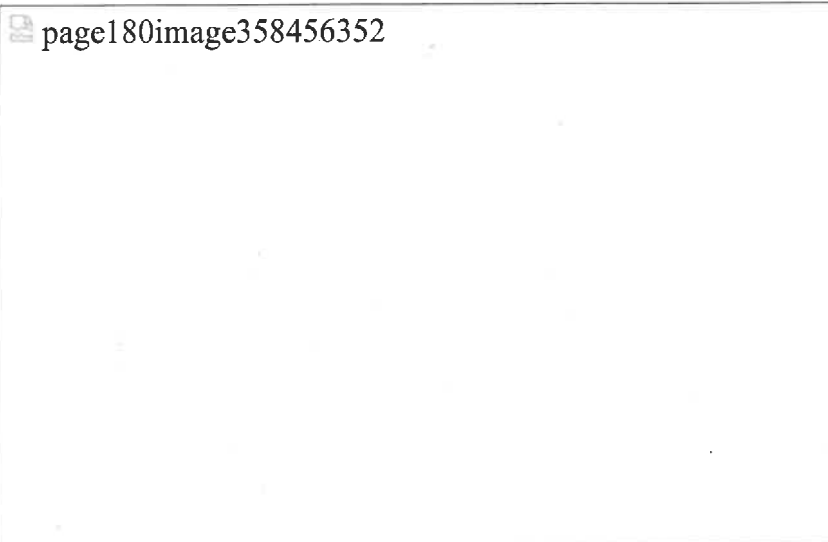
Pour pouvoir imaginer un tel projet à plus de 6 millions, avec des installations d'une capacité de 60 tonnes par jour pour une seule ferme, elle est économiquement en très bonne santé. Elle a même investi dans une surface très importante de panneaux solaires dont la mise en place a été faite l'année dernière, et cette année elle pense déjà à investir encore dans la production de gaz, les comptes sont donc très favorables !

Je reprendrai ici la remarque de Monsieur Jean-Pierre HAMON élu de Blain, extrait de l'article du journal Ouest France dont le titre est « Méthaniseur d'Héric : le projet ne passe pas » à la rubrique Blain : « **Oui au photovoltaïque, mais non à la méthanisation** ». **Donc à tous les panneaux qu'il a installés sur son hangar l'année dernière OUI, à la méthanisation NON. Ces deux projets ne s'insèrent pas du tout de la même façon sur notre territoire !**

DES PROPRIÉTÉS VOISINES DANS LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET DE NOMBREUX VILLAGES IMPACTÉS

Évidemment, je parle de mon lieudit La Bouchonnerie, dont nous sommes les premiers impactés.

Plan masse et zone à risques :

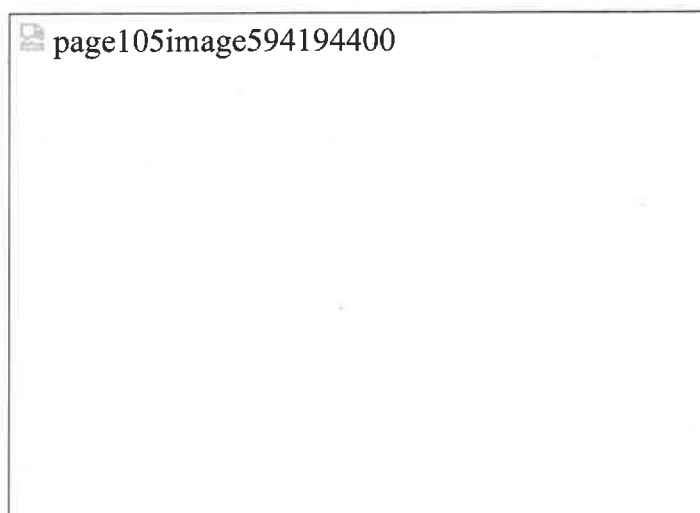


De part la dangerosité du site, et des nombreuses nuisances induites, de nombreuses mesures de protection sont prises par le gouvernement pour LIMITER les catastrophes !

Ainsi l'**article 6 de l'arrêté du 12 août 2010** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement modifié par l'**article 3 de l'arrêté du 17 juin 2021**, impose qu'**une installation de méthanisation doit être, je cite « distante à plus de 200 mètres des habitations occupées par des tiers »**, et également les lieux d'accueil des gens du voyage.

Le lieudit La Bouchonnerie est dans le périmètre de protection ! L'exploitant nous a expliqué que notre façade à 210 mètres du futur site, selon ses dires, puisque aucun relevé topographique par un géomètre expert n'a été fait. Il n'y avait donc aucun problème que presque l'ensemble de notre jardin soit dans ce périmètre ! Je comprends donc : Danger dans le jardin, protection dans la maison ! Merci pour nos enfants !

Il faut également noter la présence de très nombreux lieudits et donc d'Héricois à proximité de ce futur projet. Nous serons nombreux à subir les risques éventuels et les nuisances certaines !



De plus, toutes les distances données dans le dossier sont fluctuantes, or lesdites distances doivent être précises et certaines car ce projet engendre des impacts exclusivement négatifs dans son environnement proche. Par exemple l'étude acoustique précise dans l'extrait ci-dessous :

« Le site d'étude est bordé par :

- les bâtiments de l'exploitation agricole GAEC du Soleil Levant à l'ouest et au sud-ouest, • des parcelles agricoles au nord, à l'est et au sud,
- la route départementale D39 à l'ouest.

Les zones à émergence réglementée les plus proches sont :

- les habitations situées au nord au lieu-dit « La Bouchonnerie » à environ 210 m du site, • l'habitation située au sud au lieu-dit « Beau-Soleil » à environ 270 m du site,
- les habitations situées au sud-ouest au lieu-dit « La Cormerais » à environ 400 m du site. »

Alors que le plan de masse des zones à risques indique des distances différentes. Je ne comprends pas non plus pourquoi dans ledit plan, la maison de Monsieur Thibault Leroux n'a pas été prise en compte étant plus proche que celle mesurée ? Pourquoi cette omission ?

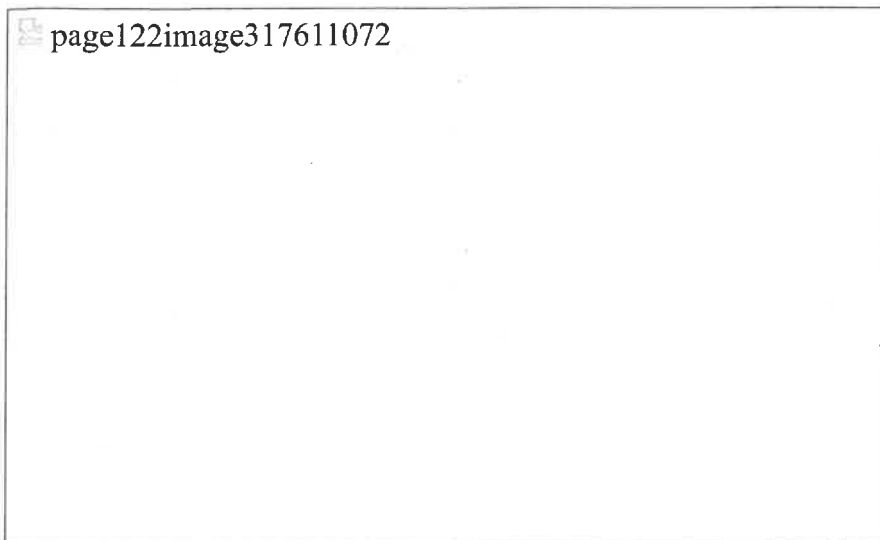
Pour analyser le dossier sur ce point, il serait bon d'établir des relevés topographiques effectués par un géomètre. Surtout que le résultat de ceux-ci pourrait éventuellement exclure la possibilité de ce projet car il ne respecterait tout simplement pas la réglementation en vigueur.

Ce manque d'information qui aurait pu être indiqué par un simple relevé topographique me questionne réellement !

De plus, notre paysage va subir une pollution visuelle. J'ai pu lire dans certains avis exprimés sur divers supports que nous ne devons pas nous plaindre visuellement car tout était enterrés et que même certains affirmaient que seuls les dômes sont hors sol !

Je pense que soit les plans n'ont pas été consultés et une mauvaise information a circulé, soit la lecture du plan est difficile pour certains.

Ce plan de coupe ci-dessous nous montre clairement que ce n'est qu'une petite partie qui est enterrée. Pour information dans un immeuble, un étage est équivalent à 2,50m ! Ce digesteur représente un immeuble de 5-6 étages par rapport à la voirie ! Et le projet comprendra pas UN mais DEUX digesteurs ! Ne nous mentons pas : le projet du site possède des infrastructures de taille importante qui vont polluer visuellement notre paysage. J'ajouterai également que les terres de ce site, soit 27 650m² sont destinés à la culture, et vont par conséquent disparaître pour servir à présent à la production de méthane.



Détail concernant la zone de rétention, plan en coupe PC3, Archipan p 92 du dossier de consultation

POUR CLONCLURE : JE SUIS OPPOSÉE FERMEMENT À CE PROJET, hormis le débat oui ou non à la méthanisation, LA SITUATION GEOGRAPHIQUE de ce projet, la balance bénéfiques – risques – nuisances ne penche absolument pas du bon côté !

Habitante de La Bouchonnerie